L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE. No. 81, RUE CHARTRES.

JOURNAL QUOTIDIEN.........$12 } payable d'avance.
TRI-HEBDOMADAIRE.........$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 1er. MARS 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

RAPPORT DU COMITE DES AFFAIRES ETRANGERES.

Le rapport présenté à la Chambre des Représentans au Congrès, au nom du comité des affaires étrangères, relativement à l'incendie du steamer Caroline et à la demande d'extradition de McLeod, est trop important pour que nous ne le fassions pas connaître, au moins en substance, à nos lecteurs.

"Il paraît que le steamer *Caroline* fut saisi et détruit au mois de décembre 1837: voici, d'après l'opinion du comité, le véritable exposé des faits. Le bateau appartenait à un citoyen de l'Etat de New York; il était expédié de Buffalo d'où il partit le 29 décembre 1837, pour se rendre à Schlosser sur le côté Américain du Niagara. On avait d'abord, à ce qu'il paraît, l'intention de faire la navigation entre Buffalo et Schlosser ou peut-être entre Black Rock et Schlosser et, dans le cas où on y aurait été *encouragé*, d'aller aussi à la Grande Ile et Tonawanda.

"L'armateur, M. Wells, respectable négociant de Buffalo, n'avait certainement, du moins tout porte à *le croire*, qu'un but de spéculation et ne cherchait qu'à tirer le meilleur parti possible de son bateau. L'agitation qui existait alors sur cette partie de la frontière y avait attiré beaucoup d'individus du voisinage dont les uns étaient mus par la curiosité et les autres par l'intérêt qu'inspiraient les aventuriers réunis à cette époque sur *Navy Island*. Et le propriétaire de la *Caroline* chercha à tirer parti de ces circonstances en employant son bateau comme un ferry pour traverser à *Navy Island*. Il n'est point prouvé que ce bateau ait porté de munitions de guerre excepté, peut être, une petite pièce de six de campagne, appartenant à un passager. Le principal objet des armateurs du bateau était de *le faire servir comme ferry* de Schlosser, sur le côté Américain, à Navy Island, sur le côté Anglais.

"On croit généralement que même en temps de guerre une puissance neutre a la faculté de faire la contrebande *à ses périls et risques*; et l'expression *contrebande de guerre* est extrêmement vague puisque certains traités signalent, comme étant contrebande de guerre, des articles qui ne sont pas considérés comme tels dans d'autres traités. D'ailleurs la contrebande de guerre ne justifierait pas l'invasion du territoire d'une puissance neutre sous *prétexte* que les citoyens de cette puissance auraient fait cette contrebande à leurs risques et périls.

"En cette circonstance il n'y avait pas deux pouvoirs en guerre; car tous ceux qui ont pris part au conflit dans l'étendue de la juridiction Britannique, prétendaient être sujets Anglais en résistance ouverte contre les autorités du Canada, province Anglaise. Dès lors, même en admettant que la *Caroline* fut engagée dans la contrebande, elle ne la faisait qu'avec des citoyens prétendant être sujets du même empire que ceux qui se disaient officiers légitimes de la province.

"Comment donc un citoyen privé aurait-il pu décider qui avait tort ou raison dans ces disputes locales et quels étaient ceux des citoyens d'une même province avec lesquels il fallait n'avoir aucune relation? D'ailleurs le bateau ne fut employé qu'un jour comme *ferry* et pendant la nuit qui suivit ce jour il fut pris de force et brûlé au wharf de Schlosser. Plusieurs citoyens furent assassinés, un, entre autres, tomba mort sur le *dock*.

Maintenant à l'insinuation du ministre anglais que Schlosser était "nominalement" dans le territoire des Etats Unis, on peut répondre que *Navy Island* était de même "nominalement" dans le territoire Britannique; car à cette époque ceux qui se trouvaient à *Navy Island* tenaient aussi peu compte des autorités du Canada que certaine partie de nos concitoyens des nôtres.

"Cependant l'autorité Britannique a cru devoir porter la juridiction anglaise jusque sur le sol Américain. C'était étendre sur nous une protection bienveillante qu'on n'avait pas même le pouvoir d'exercer sur son propre territoire et qui doit être considérée plutôt comme une usurpation que comme une mesure d'équité et de justice.

"Le ministre anglais appèle encore la Caroline un *pirate*. Mais les expressions dont *se sert* un individu, quelque haut placé qu'il puisse être, ne sauraient changer la nature des choses. Tout le monde sait ce que sont les pirates et jamais on ne pourra donner ce nom aux individus impliqués dans l'affaire de la Caroline. Et même en envisageant leur conduite au point de vue le plus défavorable, tout au plus pourrait-on dire qu'ils prêtaient main forte à la rébellion. Mais alors même que ce serait un acte de piraterie, comme le prétend le ministre anglais, du moment que le bateau [illegible] pirate a touché nos rivages, il ne pourrait [illegible] que de la juridiction des Etats Unis et nulle puissance au monde ne serait admise à contester notre droit de souveraineté à ce sujet.

"Une doctrine constamment proclamée et soutenue par l'Angleterre, c'est que tout être humain est justiciable de la loi anglaise du moment qu'il touche le sol Britannique. Supposons donc qu'un de ses batimens fut arraché des bords de la Tamise et brûlé par des Français, et que dans cette action des sujets Anglais fussent assassinés; croit-on que si, dans cette hypothèse, le ministre français avouait que les coupables n'ont fait qu'exécuter les ordres de son gouvernement, que le batiment était un pirate et les individus assassinés hors la loi, croit-on, disons-nous, que le gouvernement anglais ne vengerait pas cette violation des droits de son pays? Or, ce qui est juste en Angleterre est juste ici, et il n'y a pas de loi internationale qui puisse autoriser le massacre et l'incendie sur le territoire de l'un des Etats de cette confédération, même en poursuivant des pirates. La plus grande injure qu'on puisse faire à un pays, c'est d'envahir son territoire. Et si un acte de cette nature peut être commis sur un point et dans une circonstance donnée, il pourra l'être partout et toujours; et la nation qui s'y soumettrait perdrait à jamais son indépendance. Si des représentations eussent été adressées à notre gouvernement à l'occasion de ce qui se passait à Schlosser et à la conduite de ceux qui avaient la direction de la Caroline, on aurait montré les égards qu'on se doit entre nations souveraines et indépendantes; mais au lieu de cela on a agi par voies de fait, sans représentation aucune, comme pour témoigner du mépris envers nos autorités.

"On pouvait croire que le crime avait été commis par quelques individus dans un moment d'effervescence et sous leur propre responsabilité, Mais le Ministre Britannique reconnait maintenant que "cet acte "a été commis ouvertement par des personnes obéissant aux autorités de la province de Sa Majesté," et il affirme de plus, "que cet acte fut commis publiquement par des personnes au service de Sa Majesté et "obéissant aux ordres des autorités supérieures."

"Le comité ne s'appesantira pas sur ce point parce qu'une explication a été demandée à cet égard au gouvernement anglais.

"Quant aux autres points présentés dans la demande du ministre anglais pour obtenir la "libération" de McLeod, le comité croit que les faits sont comme suit: Lors de la prise et de l'incendie du steamer *Caroline* où périrent quelques citoyens de New-York, on eut des raisons de croire que McLeod était parmi les capteurs et les incendiaires. Arrêté d'abord, il fut relaché faute de témoignages suffisans. Arrêté une seconde fois il a été mis en prison, sur des preuves plus convaincantes, pour y attendre jugement. Et pour s'emparer de lui, on n'a point envahi le territoire Britannique; car il a été arrêté sur notre territoire, où il se trouvait volontairement, comme aurait pu l'être tout citoyen des Etats-Unis accusé d'un crime semblable.

"Nous ne connaissons aucune loi des nations qui puisse exempter un homme d'arrestation et d'emprisonnement pour avoir compromis la paix et la dignité d'un Etat, parce qu'il est sujet de la Grande Bretagne, ou parce qu'il a commis le crime dont on l'accuse à l'instigation et avec l'autorisation des officiers commandant une province Britannique; comme nous ne connaissons pas de loi qui put justifier le Président s'il livrait l'accusé sans jugement à la demande des agens du gouvernement anglais et sur un exposé de faits présenté par lui.

Si nous avions été en guerre ouverte avec l'Angleterre et que McLeod eut commis le crime dont il est accusé, en ce cas il aurait pu être compris dans les lois de la guerre et traité comme prisonnier des Etats-Unis; mais comme le crime auquel il parait avoir participé McLeod a été commis en pleine paix, c'est tout simplement, du moins en ce qui concerne le prisonnier, une attaque contre la paix et la dignité de l'Etat de New-York et la juridiction criminelle de cet Etat est complette et exclusive en cette circonstance. Si les crimes commis avaient été des actes de piraterie, aux termes de la loi des nations, alors les cours et tribunaux du gouvernement des Etats-Unis auraient eu juridiction. Mais le crime dont il s'agit ayant été commis en temps de paix, ce n'est qu'une violation des lois locales tombant exclusivement sous la juridiction criminelle des tribunaux de New-York.

"Dans une lettre du 13 décembre 1840, le ministre anglais dit: "Il est notoire que M. McLeod ne se "trouvait pas parmi ceux qui ont détruit le steamer "Caroline et que l'accusation pour laquelle il a été "emprisonné ne repose que sur le faux témoignage "de quelques Canadiens sans foi ni loi &c."—Cela peut être; mais ce serait demander beaucoup que d'exiger d'une cour américaine d'abandonner sa juridiction et de livrer un prisonnier accusé d'avoir violé la loi, sur l'affirmation d'un homme quelque grande que put être son autorité. Sur le point de savoir si M. McLeod est coupable ou non, il n'y a qu'un jury américain qui puisse prononcer.

"Ce différend n'est point d'ailleurs le seul que nous ayons à régler avec la Grande Bretagne. La ligne de nos frontières Nord-Est et Nord-Ouest n'est point encore tracée et cette délimitation ne sera point sans difficultés. Récemment encore cette puissance a capturé quelques uns de nos batimens et s'est arrogé un pouvoir emportant le droit de visite sous le prétexte de supprimer la traite.—Une telle conduite, qui aurait pour résultat inévitable de détruire notre commerce sur la côte d'Afrique, est incompatible avec nos droits de puissance maritime. L'Angleterre a encore méconnu nos droits de propriété et refusé toute indemnité sur un sujet qui intéresse directement et au plus haut degré la moitié des Etats de cette confédération; et sa conduite, eu égard à la position militaire qu'elle occupe aux Bermudes et à son influence toujours croissante dans les Antilles, est de nature à compromettre notre indépendance."

Le comité termine son rapport en faisant un tableau animé de la puissance anglaise, de son influence toujours croissante, de ses vues ambitieuses, de sa soif de domination et de la tendance constante de son gouvernement à tout sacrifier à son intérêt.

FANNY ELSSLER est arrivée hier venant de la Havane, par le steamer Natchez.

☞ L'assemblée mensuelle de la Chambre de Commerce aura lieu ce soir à six heures.

L'honorable M. Mouton, de la Louisiane, a présenté au Sénat des Etats-Unis, le 18 février, une pétition de MM. Kohn, Daron & Co. demandant le remboursement de droits payés sur des soieries.

ELECTION.

L'élection tenue les 24, 25 et 26 février pour nommer un représentant en remplacement de M. Roselius, a donné le résultat suivant:

	C. M. Conrad.	Ed. Yorke.	Total.
1ère Munic.	734	75	809
2de "	224	553	777
3ème "	527	7	534
	1,485	635	2,120

Majorité de M. Conrad 850.

Le vote de la 1ère municipalité est de 810, une voix ayant été donnée à M. P. Tulane.

RAPPORT DU SENAT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Séance du 25 février.

M. Davison présente un mémoire de M. Harper, relatif à la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orleans et de Nashville. Il demande que ce mémoire soit renvoyé au comité de finances, accompagné du bill de la Chambre et de la résolution du Sénat relatifs à la même question.

Lecture de ce mémoire est donnée en entier.

M. Downs dit que si cette proposition du Sénateur de Livingston eut été faite plustôt, il y aurait volontiers accédé; mais le mémoire ne renferme aucun fait nouveau tout ce qui peut se rattacher à la situation de la compagnie est connu depuis longtemps. La discussion de la résolution et l'examen du bill avaient été renvoyés à la présente séance, il convient donc de s'en occuper, sans retarder encore. Son but n'est pas d'user de violence, il demande au contraire que justice soit faite; et c'est dans ce but qu'il invite le Sénat à procéder immédiatement.

M. Davidson dit qu'il a le malheur de ne pas être compris. Peut être n'a-t-il pas employé le langage propre à rendre ses pensées intelligibles. Comme il savait qu'un bill avait été présenté dans l'autre Chambre à l'effet de venir au secours de la compagnie, il n'avait attaché que peu d'importance à la résolution du Sénat. Le Sénateur de Ouachita dit que chacun connaît parfaitement la situation critique où se trouve la compagnie, s'il en est ainsi, rien ne sera plus facile au comité de finances que de faire un rapport prompt. La clôture de la session est fixé au 15 mars, on a conséquemment un temps suffisant pour examiner toutes les pièces qui concernent cette affaire. Il demande que le tout soit référé au comité de finances, dans l'espoir d'obtenir un résultat satisfaisant. Son but est de faire connaître à ses constituants qu'il a fait tous ses efforts pour que justice leur fut rendue. Il ne faut pas perdre de vue que grand nombre de citoyens habitant la partie de l'Etat qu'il représente, ont compté sur l'appui de la Législature, ils ont agi avec confiance, en confondant leurs intérêts avec ceux de la compagnie. Il est convaincu que les hommes qui sont chargés de surveiller l'administration des finances de l'Etat, s'empresseront d'examiner tous les documens qui leur seront soumis, et qu'ils feront immédiatement un rapport. Il demande le renvoi au comité de finances.

M. Hoa croyait n'avoir pas besoin d'intervenir dans la discussion, mais il pense que toutes les fois qu'il s'agit d'intérêts graves, surtout lorsque ces intérêts affectent particulièrement ses constituans, il doit prendre part à la discussion et faire connaître quelles sont les considérations qui le portent à voter pour soit contre les mesures proposées. On sait quels efforts il a fait en faveur de l'établissement de la compagnie, alors que, de bonne foi, il la considérait comme devant prospérer, et comme étant de nature à procurer de grands avantages à la Nouvelle Orleans. Si l'Etat a souscrit pour cinq cent mille piastres, c'est que lui même s'est efforcé d'obtenir ce résultat. On pourrait s'étonner de voir le Sénateur de Livingston repousser la résolution, dans l'intérêt de ses constituants, lorsque le Sénateur d'Orleans, croit au contraire devoir en recommander l'adoption. Mais il faut observer que tout est changé. Cette entreprise qu'il croyait d'une si grande importance pour la Floride et pour la Nouvelle Orleans, ne présente plus aucun espoir de succès. Il avait conçu les plus belles espérances, mais elles sont évanouies comme un songe. C'était un beau rêve dont il ne reste plus rien.

Il a fait alors ce qu'il considérait comme son devoir; il s'agissait d'améliorations auxquelles il croyait devoir s'intéresser, comme il le fera toujours, quelque soit la partie de l'Etat qui se trouve plus particulièrement intéressée, mais n'est-ce pas également un devoir de voter en faveur de la résolution, aujourd'hui qu'il est arrivé à cette déplorable conviction que la Compagnie est frappée d'un mal pour lequel il n'y a plus de remède. Est-ce bien sérieusement qu'on s'adresse encore à l'Etat, et qu'on vient lui demander de nouveaux secours, lorsque les plus minces souscriptions ont été refusées. Où donc sont les garanties, quand l'avoir de la Compagnie se trouve réduit à quarante mille piastres, et que l'Etat lui-même est obligé de payer les intérêts. Et c'est dans de semblables circonstances qu'on essaye de mettre de nouveau l'Etat à contribution. Sur de semblables questions, les sénateurs représentent l'Etat tout entier, et c'est un devoir pour chacun d'eux de défendre le Trésor de l'Etat. On demande de nouveaux secours, mais que l'on jette les yeux sur le tableau des affaires de la Compagnie, et l'on verra combien les dépenses l'emportent sur les recettes, malgré les bénéfices qu'elle peut faire avec ses 80 nègres, dans l'exploitation des bois qu'elle trouve sur son chemin. Le déficit doit nécessairement augmenter successivement, car le chemin doit se détériorer et l'Etat verra ses garanties diminuer de jour en jour. Il n'hésite point à manifester ses craintes, et s'il s'exprime d'une manière formelle, c'est qu'il lui importe que ses constituans connaissent clairement ses opinions. On parle de référer les documents au comité de finances, mais quelle pourrait être l'utilité de cette mesure, lorsque la Compagnie elle même expose sa déplorable situation. Au reste que reste-t-il à connaître, quand chacun des sénateurs possède sur la question, tous les renseignements possibles. Le sénateur de Livingston demande une enquête, mais il est facile d'apercevoir que cette idée appartient à tout autre qu'à lui; la lecture du mémoire le prouve assez. Le signataire du mémoire propose de prendre à bail pour quinze années, mais c'est une illusion; sa fortune y passerait, et jusqu'à la fortune de ses amis se trouverait engloutie dans cette entreprise. Au surplus, ce n'est pas de cela qu'il s'agit; la question n'est pas là. L'objet est de poursuivre la compagnie, de manière à placer les propriétés qui sont encore en sa possession dans les mains de l'Etat. C'est tout ce qui reste à faire pour ne pas tout perdre. Au reste, il n'est pas dit que les propriétés seraient nécessairement vendues pour du comptant et à n'importe quel prix, mais bien à des conditions telles qu'elles ne soient point sacrifiées. D'après la résolution, les débiteurs de ceux qui doivent agir sont tracés de manière à leur permettre d'accepter les propositions qui pourront leur être faites, et c'est sur ce point à la législature à s'occuper de contrats semblables. Il désire donc que le Sénat prononce sans délai sur la résolution. La situation de la Compagnie est parfaitement connue, et le sénateur de Livingston est trop au fait de ses devoirs pour voir là une affaire sur laquelle ses collègues. Quant au comité de finances, il a d'autres travaux qui demandent toute son attention, et deux membres sont en même temps membres du comité judiciaire, ce qui rend encore leur tâche plus difficile. Au reste il ne voit aucune utilité dans le renvoi.

M. Scott de Baton Rouge a cru devoir à une autre époque donner son vote en faveur de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orleans et de Nashville, lorsque l'appui de l'Etat lui fut accordé. Mais un grand changement s'est opéré depuis. Ce capital énorme d'un million qu'elle possédait alors se trouve aujourd'hui réduit à la faible somme de cinquante mille piastres. Il est donc forcé de voter maintenant en faveur de la résolution. En agissant comme il le fait, il est dirigé par un sentiment de justice, et n'entend pas se montrer plus hostile envers la compagnie que le sénateur de Livingston lui même. Mais il ne voit pas de possibilité pour la compagnie de jamais sortir de l'embarras dans lequel elle se trouve. Il termine par cette réflexion, que le mal existe et qu'il faut un remède.

M. Walker a quelques mots à dire sur la question. Dès le principe, il a pensé que l'entreprise de la compagnie n'aurait point de succès, il ne croyait point alors à l'accomplissement de ses promesses. Plusieurs fois il s'est entretenu du projet de cette compagnie et toujours il a témoigné les mêmes doutes. Il doit que pour lui il ne voit aucun avenir de la compagnie, mais sans engager l'Etat pour une aussi forte proportion. Par exemple l'Etat aurait pu fournir dollar pour dollar, comme le désirait le sénateur d'Orleans. Il croit devoir déclarer qu'il n'est aucunement opposé aux intérêts de la Floride. Bien loin de là, ses principes et ses sentimens lui font un devoir de donner à la Floride toute son affection. Au reste l'objet de la résolution n'est certainement pas de sacrifier la compagnie; ceux qui doivent agir en vertu de la résolution sont tenus au contraire de ménager ses intérêts, attendu que les circonstances le permettront. Quant à l'insinuation du sénateur de Livingston, relative à la conduite qu'il doit tenir à l'égard des autres compagnies, si l'on adopte des mesures rigoureuses envers celle dont le Sénat s'occupe actuellement, il se pourrait que son collègue fit allusion à la compagnie du chemin à coulisses de la rivière Rouge. Eh bien, il n'hésite pas à déclarer que si ce chemin se trouvait dans la même situation que celui de Nashville, il se conduirait exactement de la même manière, et d'ailleurs il est toujours prêt à se soumettre à la décision du Sénat.

La résolution est mise aux voix et passée par 9 voix contre 2.

La discussion du bill relatif à la réduction des salaires est reprise et n'offre aucun résultat si ce n'est pourtant l'adoption d'un bill nouveau qui supprime la place du président des travaux publics, et porte que cette place sera remplie à l'avenir par un ingénieur civil nommé par le Gouverneur avec l'approbation du Sénat.

RAPPORT DU SENAT DU 26 FEVRIER.

M. Davidson au nom du sénateur du troisième district, et avec le consentement du sénateur d'Orléans, invite le Sénat à prendre en considération le bill intitulé "Acte pour abolir la place de capitaine du Port de la Nouvelle-Orleans, et pour nommer trois capitaines du port, un dans chaque municipalité.

M. Hoa demande la dispense des règles par la passation du bill. Le bill est passé.

M. Hoa, au nom du comité judiciaire, présente, comme rapport, un bill relatif à la Cour de Paroisse de la paroisse Jefferson, et à la Cour de Cité de la ville de Lafayette. En raison de l'absence du sénateur du troisième district, le bill est déposé provisoirement sur le bureau.

M. Dupré appelle l'attention du Sénat sur un bill relatif à la presse à coton de la Troisième Municipalité. Ce bill est passé par le Sénat.

M. Hoa prie le Sénat de prendre en considération le bill pour amender l'art. 413 du Code de Procédure. Ce bill est passé par le Sénat.

Sur motion de M. Davidson, le secrétaire porte à la Chambre les différens bills passés par le Sénat dans la séance de ce jour, ainsi qu'un autre bill passé hier, relatif à l'ingénieur civil.

M. Dupré présente des résolutions relatives à la compagnie du chemin à coulisses de l'Atchafalaya, passées un certain nombre d'actionnaires et autres citoyens de la paroisse Saint-Landry.

Le Sénat ordonne le renvoi de ces résolutions à un comité spécial nommé précédemment pour le même objet.

M. Sparrow obtient la dispense des règles pour la passation d'un bill pour établir un pont et un bac dans la paroisse de Madison.

Un message écrit du Gouverneur est apporté par son secrétaire privé.

M. Scott de Bâton-Rouge présente un bill relatif à la compagnie d'artillerie de Bâton-Rouge, et une résolution relative au chemin à coulisses de Clinton et de Port-Hudson.

M. Scott de Feliciana a invité le Sénat à prendre en considération un bill provenant de la Chambre, pour accorder une compensation à la personne y mentionnée. Il s'agit d'un médecin dont les services ont été requis par l'avocat de district dans une affaire criminelle. La somme allouée est de cent piastres.

M. Hiriart trouve la somme beaucoup trop élevée, selon lui dix piastres seraient une indemnité suffisante.

M. Davidson partage l'opinion du sénateur d'Iberville, quant à la somme allouée par le bill, mais il trouve que la somme de dix piastres est trop minime; il propose de l'élever à vingt cinq piastres.

M. Dupré pense également que la somme de cent piastres est trop élevée, il désirerait la voir réduite à cinquante.

M. Hoa exprime une semblable opinion.

M. Scott de Feliciana donne aux Sénat quelques renseignements qu'il tient du représentant de la paroisse ou se sont passés les faits. Un homme avait été assassiné et l'inhumation avait eu lieu sans qu'on se fut occupé de l'extraction des balles qu'il avait reçues et qui avaient occasionné sa mort. Déjà quinze jours s'étaient écoulés depuis l'événement, lorsque l'avocat de district trouva convenable de faire examiner le corps de la victime par un homme de l'art, dans le but d'obtenir de nouvelles preuves à l'appui de l'accusation dirigée contre le meurtrier. Alors le cadavre se trouva dans un état complet de putréfaction, et les chairs n'étaient plus qu'une espèce de pâte. Les ouvertures des plaies ne pouvaient plus se distinguer, et le médecin pour lequel on demande une compensation agissant d'après les instructions d'un officier de l'Etat, se vit dans l'obligation de procéder à l'examen le plus minutieux et de fouiller, en quelque sorte, dans toutes les parties de cette matière fétide et désorganisée.

M. Downs fait observer aux Sénat qu'il ne s'agit pas dans cette circonstance d'un travail purement matériel; c'est un homme de science qu'il est du devoir de l'Etat de rémunérer, puisque son ministère a été requis par un officier public, dans l'intérêt de la justice.

M. Scott de Baton Rouge est bien éloigné de considérer la somme de cent piastres comme trop forte. Il trouve au contraire qu'elle est à peine une juste compensation dans un cas pareil. Pour savoir ce qu'il y a de pénible et de repoussant dans un semblable examen, il faut s'y être trouvé soit comme médecin, soit comme simple spectateur. Quant à lui, ce n'est pas pour cinq cents piastres qu'il consentirait à se charger d'une opération de cette nature.

M. Hoa n'était d'abord figuré que la somme allouée par le bill était trop forte, maintenant il est satisfait des explications données, et votera pour l'allocation.

Le bill est passé par sept voix contre quatre.

M. Armant, du comité d'enrolement, informe le Sénat qu'il a soumis à la signature du Gouverneur divers bills dont les titres sont lus par le secrétaire.

M. Armant prie le Sénat de prendre en considération un bill relatif aux limites des paroisses Ascension et Assomption.

M. Hiriart objecte à la passation immédiate du bill. Ce bill ne mentionne que cette partie des limites qui se trouve sur la rive droite du fleuve. Sur la rive gauche, les limites furent fixées en 1834, et la circonscription du district sénatorial fut déterminée. Ce n'est pas tout, il possède relativement à cette question des documens précieux qui doivent être référés à un comité. Au reste, une paroisse ne peut changer ses limites, sans se conformer à la loi de 183 . C'est ce qu'on a négligé de faire dans le cas présent. Il faut l'intervention de l'arpenteur de paroisse, et la paroisse d'Iberville n'a pas eu pendant près de quinze années. On voulait absolument agrandir la paroisse de l'Ascension; on le voulait à ce point qu'on essaya de s'emparer d'une portion de St. Jacques, d'Iberville, de St. Jean Baptiste et même de la Palate-Coupée. Il a reçu du juge Dutton plusieurs lettres dans lesquelles ce magistrat qui est un arpenteur distingué, entre dans une foule de détails qui tendent à prouver les faits qu'il avance. La loi de 1834 exige que notice soit donnée à la paroisse voisine, et il s'en faut que cette formalité ait jamais été remplie. Il faut absolument qu'un comité d'enquête soit nommé pour examiner et décider la question d'une manière satisfaisante pour tous, autrement elle peut occasionner des difficultés qui ne se céderaient point à la fameuse dispute des limites du Maine.

M. Armant dit que la ligne mentionnée dans le bill n'a rien de commun avec l'emplacement de territoire dont se plaint le Sénateur d'Iberville. Il ne s'agit pas de la ligne de division entre l'Ascension et Iberville, mais bien de la ligne de division entre l'Ascension et l'Assomption. Au reste, les formalités requises par la loi de 1834 ont été remplies. Son but n'a jamais été, ne sera jamais de rien obtenir par surprise. Ce qu'il veut, c'est la justice, et il ne veut rien que de juste. Si le Sénateur d'Iberville parvient à prouver que ses plaintes sont fondées, alors il tiendra compte de sa réclamation. Un bill a été passé par la Législature, dans la traduction française duquel le mot *township* se trouve employé au lieu du mot *rangée*; voilà l'erreur qu'il s'agit de corriger, et rien de plus. Certainement cela n'a rien de commun avec la paroisse d'Iberville: car encore une fois il est question de la ligne de division entre l'Ascension et l'Assomption et non pas entre l'Ascension et Iberville. On peut nommer un comité, les faits resteront les mêmes.

Le Président nomme membres du comité MM. Walker, Sparrow et Downs.

MM. Armant et Hiriart avaient décliné toute nomination comme membres de ce comité.

M. Walker, après avoir adressé au Sénat quelques observations relatives à la paroisse des Rapides et au vœu de ses habitans, appelle l'attention du Sénat sur un bill relatif aux chemins et levées dans la paroisse des Rapides.

Le bill est passé par le Sénat et porté à la Chambre.

Le Sénat siège à huis clos.

Lecture est faite d'un bill provenant de la Chambre, relatif à la liquidation de certaines banques.

Sur la motion de M. Hoa, le Sénat en ordonne l'impression.

☞ Pour les Séances officielles de la Législature, voyez la 4ème. page.

INTERIEUR.

(Correspondance de l'Abeille.)

WASHINGTON, 17 février 1841.

Le "Bal National" donné en l'honneur du Président élu, a eu lieu hier soir avec le plus grand éclat dans l'immense log cabin élevé au milieu de la vaste cour de l'hôtel . La réunion était des plus nombreuses, les femmes les plus distinguées par leur élégance et leur beauté s'y étaient rendues en foule, la musique était excellente et le souper qui a terminé la fête, véritablement merveilleux. Le général HARRISON y a paru pendant quelques instans. L'air de santé et de satisfaction qui brillait sur son visage, ont causé un vif plaisir à ses amis. Il s'est promené dans le bal pendant quelques instans, échangeant des saluts avec les dames et avec les citoyens réunis pour le fêter. Il s'est retiré de bonne heure, avant le souper, pour se rendre à bord du bateau à vapeur qui devait le transporter à Frédériksbourg. Parmi les hommes qui assistaient à cette belle fête, on remarquait le VicePrésident actuel, le colonel Johnson, les ministres des Cours étrangères et les principaux membres du prochain cabinet.

La correspondance échangée par MM. Fox et Forsyth à propos des nègres de l'Amistad, cause ici une fort vive sensation. La conduite du gouvernement de la Grande Bretagne a été qualifiée par M. Preston "d'intervention sans exemple" qui ne saurait être en aucune façon accueillie par une administration quelle qu'elle soit; et il a donné en même temps un exemple du respect qu'il professe pour la liberté des gouvernemens en s'opposant à la prise en considération d'une pétition de quelques citoyens de New York qui demande que le Congrès agisse en faveur de certains individus pris les armes à la main durant les troubles du Canada et actuellement déportés à la terre de Van Diemen. Les Etats-Unis n'ont pas en effet à intervenir dans une pareille question; s'ils le faisaient, ils autoriseraient en quelque sorte les envahissemens internationaux que tente l'Angleterre et pourraient se compromettre vis-à-vis des gouvernemens étrangers.

M. Ewing, le nouveau secrétaire de la trésorerie est parti aujourd'hui pour New York; on attend avec impatience, la réponse de M. Badger à qui le département de la marine a été offert. Quelques personnes doutent encore de son acceptation.

La Chambre des Représentans s'est occupée aujourd'hui du bill d'appropriation générale.

WASHINGTON, 18 février 1841.

M. Williams, le sénateur loco foco du Maine, s'est acquitté aujourd'hui de l'*agréable* tâche de présenter des résolutions de la Législature de cet Etat, qui enjoignent à ses sénateurs de voter en faveur d'une Banque Nationale, du système de distribution, des impôts sur le luxe et du rejet du bill de la sous-trésorerie. Il n'a rien dit, mais il est obligé d'obéir à ses constituants ou de donner sa démission. M. Clay du Kentucky a annoncé qu'il appellerait demain sa résolution pour le rejet du bill de la sous-trésorerie. La discussion du bill pour l'établissement d'une loi uniforme sur les faillites a repris aujourd'hui, et M. Benton, en demandant l'application des dispositions du bill à toutes les banques et corporations financières, a déclamé vivement contre ces institutions en général et contre la Banque des Etats-Unis en particulier.

La Chambre des Représentants a continué aujourd'hui encore durant presque toute sa séance la discussion sur le bill d'appropriation générale.

Depuis que la formation du cabinet est devenue positive, on s'occupe des missions étrangères. M. Sergeant de la Pennsylvanie sera envoyé comme ministre résident en Angleterre, et M. Menefee du Kentucky obtiendrait la légation du Mexique.

BANQUES DE PHILADELPHIE.

Il résulte de documens officiels que les banques de Philadelphie ont payé du 15 janvier au 8 février 1841 une somme de $11,206,053 en espèces savoir:

Banque des Etats-Unis	$5,082,221
Pennsylvania Bank,	1,137,161
North America	285,000
Philadelphia,	1,141,820
Farmers and Mechanics'	868,628
Girard,	1,056,000
Mechanics'	212,000
Commercial,	130,000
Western,	30,000
Southwark,	75,981
Moyamensing,	101,000
Penn Township,	50,000
Manufac. and Mechanics'	25,000
Northern Liberties,	67,000
Kensington,	9,139
	$11,206,053

LES DAMES ELECTRICES.—Une pétition présentée à la Législature de New-York, demande que la Constitution de cet Etat soit amendée de manière à autoriser les dames à voter. Est-ce que les doctrines de l'émancipation de la femme seraient en faveur de ce côté de l'Océan?

L'*Evening Signal* de New-York prétend que M. Webster n'a pas accepté le poste de secrétaire d'Etat, mais ce bruit est sans aucun fondement.

M. P. S. PARKER, consul américain à Bombay, est mort en octobre dernier, à bord d'un navire qui le ramenait à Zanzibar, d'où il devait revenir dans son pays.

DESTRUCTION DES CHUTES DU NIAGARA.

Un extra de l'*Advertiser* de Buffalo annonce avec emphase que les chûtes du Niagara sont détruites; voici le commencement du récit de cette curieuse *nouvelle*, qui n'est autre chose sans doute qu'un monstrueux canard, assez semblable aux découvertes dans la lune dont le monde s'est ému si vivement il y a quelques années: "Nous nous hâtons d'annoncer à nos lecteurs et au monde l'un des évènements les plus sublimes et les plus étonnants qui puissent être enregistrés dans les annales du Merveilleux. Les chûtes du Niagara, ce prodigieux phénomène de la nature, cette réunion de la grandeur, de la puissance et de la beauté, ce thème éternel d'inspiration pour le poète et le voyageur,—les chûtes du Niagara n'existent plus. A la vive émotion, à l'intérêt de terreur qui s'attachent à ce grand événement, viennent se mêler les regrets profonds de voir la terre dépouillée de sa plus grande gloire et notre pays d'une merveille sans rivale."

A la suite de ce beau début vient un récit où les détails les plus étranges ne manquent pas: on y voit les ondes bouillonnantes ébranlant les rochers séculaires et les rochers croulant dans les abimes; c'est quelque chose qui ressemblerait assez volontiers à la fin du monde en miniature.

La plupart des journaux de New York qui reproduisent cette histoire toute entière, s'en amusent ou la discutent sérieusement; l'un d'eux prétend qu'elle n'est rien autre chose que le symbole de la chûte récente de la Banque des Etats-Unis.

JOHN BELL.—Nous apprenons avec plaisir que l'honorable M. John Bell a accepté le département de la guerre. Durant ces douze dernières années, il a représenté dignement son Etat natal, le Tennessee; il a su acquérir l'estime de toute la nation. L'opposition ferme, virile, et si souvent heureuse qu'il a faite à l'administration Van-Bureniste, entravé comme il l'était par l'immense influence que possède le général Jackson dans le Tennessee, démontre la décision de son caractère aussi bien que son influence personnelle sur le peuple de cet Etat. Né et élevé dans le district qu'il représente, il a su conserver la confiance et l'affection de ses constituants même dans les conjonctures les plus difficiles. Dans sa nouvelle carrière de secrétaire de la guerre, nous espérons qu'il aura autant de succès et que bientôt il saura mettre fin aux inquiétudes que les Indiens causent dans le Sud. Sa position géographique dans l'Union, sa connaissance intime des tribus sauvages et sa longue expérience comme président du comité chargé des affaires indiennes sont une garantie certaine de la prompte pacification de la Floride; et si jamais nous étions entraînés dans une lutte contre la Grande-Bretagne, ce qui n'arrivera pas, nous l'espérons, on pourrait sans crainte s'en fier à la puissance intellectuelle et à l'énergie morale de M. Bell pour nous guider dans cette lutte.
(Philad. Inquirer and Daily Courier.)

EXTERIEUR.

AMERIQUE MERIDIONALE.

BOLIVIE.—La révolution qu'on s'attend de jour en jour à voir éclater en faveur de l'ex-président Santa Cruz, n'a pas encore eu lieu. Un rapport du Secrétaire d'Etat au Congrès de la République représente le pays comme parfaitement tranquille en ce moment; mais en même tems il annonce que des élémens de perturbation se préparent secrètement.

CHILI.—Le rapport annuel du secrétaire de la Trésorerie établit que les revenus de la République durant l'année dernière ont suffi pour faire face à toutes les dépenses, sans avoir recours à de nouveaux impôts. Le pays est tranquille et prospère. L'intérêt de la dette étrangère est payé avec une grande exactitude.

☞ On nous prie de rappeler aux amateurs de beaux meubles que c'est aujourd'hui, à 10 heures du matin, que doit commencer la vente à l'encan du fonds de magasin de M. Wm. Hanneman rue de Chartres No. 84.

DÉCÉDÉ samedi 27 courant, à 6 heures, A. M. ANN CLARIA, fille cadette de Varnum et Rosillette Sheldon, âgée de quatre mois et demi.

☞ La gazette des Opelousas est prié d'insérer le décès ci-dessus. 1 mars.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Shakespeare, Minor, Liverpool, J C Woodruff
Alex. Toussain, (Fr.) Le Rommeis, Havre, Blanchard, Eimer & co
Peruvian, Wooten, Liverpool, J W Turness
Brick Wappens, Deker, Matanzas, R Groning & co
Padang, Pinckney, Gibraltar, J A Merritt
Tom Paine, Robinson, Philadelphie, J H Kidder & co
Goel. Sarah, Proctor, Boston, J A Merritt
Fanney Return, Brown, Mobile, J H Ashbridge
J W Smith, Smith, Apalachicola, Wood & Simmons
Orator, Blevin, Mobile, C J Wheeler
Sally Miller, Fisher, Tampico, Alexander & Douglass

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Natchez, Swiler, en 5 jours de la Havane.
Steamer Princess, Sandford, de Natchez.
" Somerville, Van Dusen, de Louisville.
" Grey Eagle, Shalcross, de Louisville.
" Ohio Belle, Jones, de Cincinnati.
" Persian, Hust, du Baton Rouge.
" Teche, Hooper, de Baton Rouge.
" Colorado, Streck, de Lafourche.
" Caddo, Dunn, de la Rivière Rouge.

MEMORANDA.

Expédié à New York pour ce port, 17 fev nav. Astracan, Webster.
Arrivée à Charleston, le 21 fev. goel. Intrepid, Tilton.

DERNIERES DATES.

New York	fev 17	Liverpool	janv 7
Boston	fev 16	Londres	janv 6
Philadelphie	fev 16	Havre	jan 9
Washington	fev 18	Paris	jan 8
Baltimore	fev 18	Bordeaux	jan 8
Charleston	fev 22	Madrid	dec 30
Vera Cruz	janv 9	Cadiz	nov 30
Tampico	janv 26	Havane	fev 8
Mexico	janv 2	Houston	fev 21

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangemens pour les jours de la semaine, à partir du 9 mars 1841.

De Carrollton.	h. A. M.	De la Nlle Orléans.	h. A. M.
Char à cheval à	4	Char à cheval à	6
Locomotive,	6	Locomotive,	7
"	8	"	9
"	10 M.	"	9
"	12	"	1 P. M.
"	2 P. M.	"	3½
"	4	"	5
"	6½	"	7½
Char à cheval	9	Char à cheval	9

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nelle. Orléans à 11½ heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orleans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 5 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 8 heures, un char partira à 6 heures et elles auront ainsi une heure pour visiter peut être le plus beau jardin des E. Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. A 7½ heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 8 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue Canal à 8 heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle Orleans et Carrollton, 20 Oct. 1840.

JOHN HAMPSON, Ingenieur en chef.
1er mars

VERRE à vitre de Baltimore, serrures françaises, toile à voile, &c.
350 caisses verre à vitre de toutes grandeurs.
9 caisses serrures françaises, numeros assortis, et un grand assortiment de toile à voile de Russie, toile à voile de coton de la manufacture de Paterson, à no. 1 à 10; cordages pour voiliers, 4 balles et 4 barils de chanvre et de coton également à l'usage des voiliers, à vendre par
1 mars J. ALBERT, 26 rue St Louis.

VOR. ROUMAGE, offre à vendre d'importations directes:
40 demi pipes eau de vie 4me. preuve, de la marque Castillon Jn.
20 demi, pipes eau de vie 1ère preuve très vieille de la marque Castillon Jne.
15 quarts pipes eau de vie 1ère preuve, très vieille de la marque Castillon Jne.
6 barils, excellent vieux Cognac Champagne, Leclerc.
250 barriques vin rouge divers crus et qualities.
40 de vieux vin blanc, Barsac et Sauterne.
400 caisses vin rouge, bouteilles à cachets, capsules et étiquettes.
400 paniers anisette surfine.
25 boucauts et barils lignes assorties de grosseurs.
25 paniers Champagne, 12 et 24 1-2 bouteilles, 1ère qualité.
20 caisses liqueur de noyau, qualité supérieure.
20 paniers vieux vin blanc de Chablis.
60 caisses vin blanc de 24 1-2 bouteilles Haut Sauterne.
150 caisses fruits à l'eau de vie.
20 caisses pruneaux, gros choix, par 12 jarres en verre.
20 caisses sardines à l'huile.
12 do de 24 bouteilles fruits conservés au naturel.
60 milliers cigares de la Havane, à très bon compte pour clore une facture.
1mars.

RECU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
140 barriques vin rouge St Julien, St. Estephe, Haut Brion et Haut Talence.
60 demi barriques vin blanc.
60 caisses vin rouge St. Julien.
300 do Lafitte Chateaux Margaux et la Mission.
300 do vin Muscat.
300 do blanc Sauterne.
30 caisses curaçao.
100 caisses liqueurs assorties.
400 paniers anisette.
2000 boîtes sardines à l'huile.
50 caisses fruits assortis à l'eau de vie.
27 tierçons vinaigre
60 caisses vin de Champagne.
30 caisses salaisons assorties.
25 milliers cigares de la Havane.
60000 bouchons.
1er mars AUGTE MOLIER, 85, St Louis.

A VENDRE, par le soussigne—12 pieces toile à cretonne, 4 pour draps de lit. FREDERIC BONIS,
1m 170 rue Royale entre Toulouse et St Pierre.

A VENDRE par le soussigné.—
100 douzaines chemises de percale blanche,
100 do. do. imprimees.
1m F. BONIS.

A VENDRE par le soussigné:
22 barriques vin rouge, Château-Giscours, Medoc 1833
70 caisses do. supérieur, très vieux,
12 demi barriques vin blanc 1re qualité Graves 1836.
100 paniers Anisette superfine, Champion.
1 m F. BONIS, 170, rue Royale entre Toulouse et St -Pierre

MORUES FRAICHES en paquets et en caisses et morues en barils à vendre par
1er. mars. WM. C. TOMPKINS & co. 59, rue Gravier

FROMAGE—150 caisses de Goshen, à vendre par
1er. mars. Wm. C TOMPKINS & co.
1t.mars 59, rue Gravier.

PACCANES—15 barils de Texas, à vendre par
1er. mars Wm. C. TOMPKINS & co. 59, rue Gravier.

ESSENCE DE THEREBENTINE—25 barils à vendre par Wm. C. TOMPKINS 59, Gravier.

CHANDELLES—200 chandelles de blanc de baleine de New Bedford et de New-Port, 100 do. faites au moule à vendre par Wm. C. TOMPKINS
1ermars. 59, Gravier

TRAITES sur la Havane à 5 jours de vue, à vendre par
1 mars F. DE LIZARDI & CO. 61, rue Bienville.

TOILE d'Emballage—200 pieces du Kentucky, très forte, à vendre par ANDREWS & BROTHERS
1 mars 50, rue du Camp.

CHANGE sur New York, à 60 jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co,
1 mars 28, rue Bienville.

JACONATS et Mousselines—Un magnifique assortiment de ces articles, convenable pour les marchés Mexicains, à vendre par KOHN, DARON & Co.
1 mars 28, Bienville.

CORDES de 1ère qualité, d'emballage, constamment en mains et à vendre par KOHN, DARON & Co,
1 mars 28, Bienville

TOILE d'Emballage de 44 pouces de largeur, à vendre par KOHN, DARON & Co,
1 mars 28, Bienville.

COUTILS Anglais, blancs tout fil, à vendre par KOHN DARON & Co.
1 mars 28, Bienville,

CAFE vert de la Havane, en magasin et à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
1 mars 26, rue Commune.

CIGARRES—600 milliers de marques assorties, telles que Estrella, Bomingo, Granado, et de diverses qualités comme Regalias, Canones, en magasin et à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
1 mars 26, rue Commune.

LETTRES de Change sur Philadelphie, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
1 mars J D DENEGRE, 16, Douane.

LETTRES de Change sur New York, en magasin et à vendre par J D DENEGRE,
1 mars 16, rue de la Douane.

VIN de Porto—24 quarts de barriques, en magasin et à vendre par N D CHAMBERLIN,
1 mars 75, rue des Magasins.

EAU DE VIE de Pêche—4 barils en magasin et à vendre par N D CHAMBERLIN,
1 mars 75, rue des Magasins.

WHISKEY de Monongahela—40 barils en magasin et à vendre par N D CHAMBERLIN,
1 mars 75, rue des Magasins.

FARINE—190 barils farine superfine, en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
1 mars 49, Tchoupitoulas.

WHISKEY—140 barils whiskey rectifié de Cincinnati, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
1 mars 49, Tchoupitoulas.

GRAISSE—600 barillets, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
1 mars 49, Tchoupitoulas.

PORC—150 barils mess, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
1 mars 49, Tchoupitoulas.

BŒUF—300 barils, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
1 mars 49, Tchoupitoulas.

BEURRE—80 barillets de l'Ouest, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
1 mars 49, Tchoupitoulas.

AILE—30 barils qualité supérieure, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
1 mars 49, Tchoupitoulas.

A LOUER—Le magasin sis rue du Canal, No. 26, dans une des positions les plus avantageuses de cette ville. Possession peut en être donnée immédiatement. 1 mars—6

A VENDRE PAR DIDION, Courtier.
Une jolie MAISON neuve en briques, située rue St. Ferdinand, entre Moreau et Victoire, composée de quatre appartements, cuisine aussi en briques à étage, bâties sur un terrain de 35 pieds de face, sur 85 pieds environ de profondeur. Si cette propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au samedi, 6 courant, elle le sera ledit jour par S. Guinault, encanteur.
1 mars—6

A VENDRE—Une habitation située dans la paroisse d'Est Baton Rouge, sur la route de Bayou Sarah, à 9 milles de la ville de Baton Rouge; contenant 276 arpents de terre dont 60 sont entourés et défrichés; avec une maison de résidence et autres bâtisses. Pour les conditions s'adresser à
26 fev—1 a D. D. AVERY, à Baton Rouge.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 2 Mars 1841.

La 1ère représentation de ARTHUR, Drame vaudeville nouveau, en 2 actes.

LE MAÇON, Opéra en 3 actes d'Auber.

On commencera à 6 1/2 heures précises.

THEATRE AMERICAIN.

Bénéfice d'adieu de M. C. H. Eaton, et sa dernière représentation.

MERCHANT OF VENICE. Comédie de Shakespeare.

Shylock	M. C. H. Eaton,
Bassanio	" C. Webb,
Antonio	" Becum,
Gratiano	" Maynard.
Portio	" McFarren,
Nirisa	" Warren.

Ode à la mémoire de Washington. Par M. C. H. Eaton.

Terminé par les exercices équestres choisis, exécutés par les meilleurs sujets de leur troupe.

LEVIATHAN DU MISSOURI.

LE propriétaire de ce magnifique objet de curiosité a le plaisir d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans et du voisinage, qu'il s'est décidé à s'arrêter pour peu de temps dans cette ville avant de se rendre à Londres et à Paris, parcequ'il considère comme un devoir d'offrir à ses concitoyens la première occasion de voir le plus grand monument de l'antiquité qu'on ait encore vu, avant de le transporter à l'étranger ou il restera selon toute probabilité.

Les limites de cet avis ne permettent pas de donner une description du monstre anti-diluvien; mais on peut se procurer des pamphlets en contenant une définition exacte, chez les principaux libraires, et au salon de la Bourse St. Louis où il est exposé. Ces pamphlets contiennent aussi la comparaison de cet animal avec le léviathan de la Bible et des traditions des Indiens qui en ont amené la découverte, et sont à tous égards dignes de l'attention du public éclairé.

Je dirai seulement ici que cet animal a été déterré dans le pays des Osages, état du Missouri. Le squelette est bien conservé, il a trente-deux pieds de longueur, 15 pieds de hauteur; la distance d'une extrémité à l'autre des broches de 21 pieds. Cet animal a été amphibie et de la race des dévorants.

Entrée—Soixante et quinze cents. Pour les enfans, moitie prix.

L'entrée est dans la rue de Chartres.
22 fev—1m ALBERT KOCH.

BAL D'INAUGURATION.

AUNE assemblée des souscripteurs au Bal d'Inauguration qui doit être donné le 4 mars prochain, à la salle de bal de St. Louis, les personnes suivantes ont été nommés directeurs:

General Wm. De Buys	R. J Armistead
Wm Freret,	Jos. A. Beard
J. B. Walton	J. B. Blache
Felix Labatut	E. B. White
M. Musson	Leonard Matthews
John Nicholson,	A Miltenberger
G. Burke	P. Laidlaw
A. Layet	P. N. Wood
John A. Merritt	H Bean
J. H. Leverich	P Bertus
A B Bein	Wm Henderson
Godfroy Olivier,	L. L. Ferriere
C W Cammack,	Henry Tete

Et les personnes suivantes ont été nommées du comité d'arrangement.

Jos. A. Beard,	John Nicholson,
P. N Wood,	C W Cammack,
W. M. White,	Henry Tete.
R. J Armstead,	

Les personnes suivantes ont été nommées du comité d'admission:

J. B. Walton,	Gen W. DeBuys,
M Musson,	John A. Merritt,
Felix Labatut,	James H. Leverich,
Wm Henderson,	A Miltenberger,
Godfroy Olivier,	G. Burke.

27 fev

SALLE ST. LOUIS.

MESSIEURS les souscripteurs au bal de l'INAUGURATION DU PRESIDENT, sont priés de passer au bureau de la salle St. Louis, pour prendre connaissance des reglements établis concernant les invitations.

Les billets seront délivrés pendant les trois jours qui précéderont le bal.

Messieurs les commissaires recevront les noms des personnes qui desirent souscrire. 1er mars—3

SALLE D'ORLEANS.

LUNDI 1er MARS.

BAL MASQUE.

Les bals continueront à avoir lieu les lundis, mercredis et samedis soirs durant la saison.

Prix d'entrée—Cavaliers............ $1.
1 mars MITAUD.

SALLE DE LA LOUISIANE.

MARDI SOIR, 2 MARS.

BAL PARE ET MASQUE.

Prix d'Entrée, Cavaliers............ $1 50.

Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine. 1 mars

MR. E. VAY, Italien, Professeur de Musique, se propose de donner des leçons de chant et de piano, prend la liberté d'offrir ses services aux parents qui desireraient faire enseigner à leurs enfants la méthode usitée dans les meilleures écoles d'Italie. M. Vay a l'avantage de posséder le violon, et de composer les études avec cet instrument aussi qu'à son aise ayant pour leur former l'oreille à la mesure et developper en eux ce goût musical si naturel aux Louisianais. Il demeure rue Toulouse, No. 20, près la Levée. Référence Made. Boyer, rue Conti, près Dauphine. 24 fev.

TRESOR DE LA POITRINE.

Pâte Pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien chimiste à Paris.

DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aigues ou chroniques du poumon, ont fait tant de bruit que l'on en parle partout.

Cette préparation qu'on a pu comparer toutes les imitations de poitrine, elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles etc. De plus comme par enchantement son usage, en un mot, les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés, l'ont adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sur que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.

Le dépôt se trouve à la Nouvelle-Orleans chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres No. 171. 26 fev.

MODES ET NOUVEAUTES.

Rue Bourbon, entre les rues St-Pierre et Toulouse.

Mme. VINCENT a l'honneur d'informer les dames de cette ville, qu'elle déballera, lundi le 1er de Mars les marchandises suivantes, qu'elle vient de recevoir de Paris:
20 douz. chapeaux d'Italie nouvelle forme,
10 " Paille cousue,
10 " fantaisie à carreaux, paille Egyptienne,
10 " Paille de riz.
Le tout à des prix modérés 26 fev.

MADAME JONC, modiste, rue de Chartres, No 33, encoignure Douane, a l'honneur d'informer les dames et le public en général, qu'elle trouveront dans son magasin, un joli choix de Chapeaux, Bonnets, et parures pour bal, de fleurs, rubans, châles, et robes, dentelles, mousselines, laines, indiennes, cravattes et un grand nombre de divers articles qu'elle offre à vendre à des prix extrêmement réduits. 12 fev.

Un joli assortiment de chapeaux de Panama fins,
Chapeaux de soie de Paris,
" de feutre ras,
" de castor,
" de paille d'Italie,
Chemises de batiste,
Bretelles en soie et autres,
Parfumerie et pommades,
Rubans taffetas noir Nos. 4 et 6,
Cravattes en satin et fantaisie,
Chapeaux paille d'Italie, pour Londons, garniture ri che, Jh. BERCIER & L. LABEDENS,
25 fev 131, rue des Chartres

PLANTS DE FRAISIERS, ayant de bonnes racines et fraîcheur à la Dahlias, à vendre par
25 fev—12 LELIEVRE. Enc. Royale et Ste Anne

DEZAUCHE, *Dentiste*,

POSE LES DENTS ET RATELIERS ARTIFICIELS, traite les affections du système dentaire.

Office rue Toulouse No. 10, près la Levée.
25 fev

LE Dr. FORMENTO de retour dans cette ville, offre ses services au public et à ses amis.

Sa demeure est rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne, à la ci-devant demeure du Dr. Byrenheidt.
17 fev—1m

MAGNETISME, Electricité magnétique et Galvanisme. Le docteur Schmidt a parfaitement réussi à trouver dans ce système, des remèdes sains et surs dans un grand nombre de cas d'indispositions nerveuses et de dérangemens dans les fonctions, telles que Rhumatismes, tic douloureux, asthmes, crampes, maux de tête, infirmités, rondeurs ou contractions, désordres dans la circulation, etc.

Le docteur Schmidt a l'intention de faire un court séjour en cette ville; il peut être consulté tous les jours de 9 à 3 heures P. M. et de 4 à 6 heures, à son office rue du Canal, No. 86, près de l'église Episcopale. 17 fev—1m

MME. D'HALLU, pensionnaire d'une éducation accomplie, arrivée récemment de Paris dont elle est native et où elle a été élevée, s'est proposé d'ouvrir un établissement pour l'instruction des demoiselles de couleur. Elle ouvrira, le 22 du courant, son institution provisoirement dans la rue Ste. Anne, No. 117, jusqu'à la concurrence de dix élèves. Ce nombre obtenu, Mme d'Hallu prendra un local spacieux et convenable sur l'Esplanade. Les familles respectables qui voudront bien s'adresser à elle, auront à s'applaudir de lui avoir confié leurs demoiselles. Mme. d'Hallu, tout en donnant à ses élèves une éducation solide et variée, mettra tous ses soins à les former aux usages du monde, aux différens ouvrages d'aiguille, tels que broderie, tapisserie, &c. en un mot, tout ce qui est du ressort d'une éducation distinguée. La Nouvelle-Orléans ne pourra que s'applaudir de trouver dans Mme. d'Hallu une personne entièrement dévouée au bien d'une classe qui a le droit, comme toute autre, à participer aux jouissances de la vie sociale.

Pour référence: MM. Lombard, Antoine Bel, J. Albert, Badin de Paris, et différentes personnes qu'est autorisée à citer Mme. d'Hallu. 16 fev—15

LANGUES LATINE ET ESPAGNOLE—M. J. P. Espagnol, qui a vécu plusieurs années à Madrid, va ouvrir un cours de langue espagnole: méthode théorique et pratique à la fois. Il en va sans trouvant un autre de langue latine pour ces personnes qui n'ayant pas oublié cette belle langue latine sont désireuses d'y progresser: méthode tout-à-fait pratique. S'adresser à F., rue St-Philippe, No. 19, à midi, tous les jours. 22 fev

J. WILLIAMS SMITH, Encanteurs et negocians commissionnaires. St. Louis.

REFERENCES. MM. W. G. HEWES & Co. F. DE LIZARDI & Co. W. & J. MONTGOMERY. } Nelle. Orléans.
21 fev—4

150 Caisses confitures en pauhaus, 10 barils gelée de gouiave, 12 barils amidon, à vendre par
18 fev—3 P. REYNAUD, 16, rue Bienville.

250 DAMEJEANNES FRANÇAISES à vendre par P. REYNAUD,
18 fev 16, rue Bienville

CORDES du Nord de qualité supérieure à vendre par GEO. GREEN & BRO.,
11 fev. 86, rue Gravier.

COUVERTURES Françaises de 2 points à vendre par GEO. GREEN & BRO.,
11 fev. 86, rue Gravier.

TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde de 45 à 47 pouces de largeur à vendre par GEO. GREEN & BRO.,
11 fev. 86, rue Gravier.

EAU DE SPA de bonne qualité, à vendre par HAGEDORN & CRAMER,
10 fev 80, rue Royale.

TRAITES sur Philadelphie et Baltimore à vendre par CHARLES CLEGG,
10 fev 47, rue Royale.

LE Soussigné vient de recevoir par le navire Mozart, du Havre, un assortiment de chapeaux de soie.
30 jan—10 LOUIS A. BARBARIN, 58, rue de Chartres

HUILE de lin—25 barriques en débarquement du navire Charles, de Londres, à vendre par WILLIAM FREHN,
16 fev. 6, rue de la Douane.

100 Doublons espagnol, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
6 fev

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque, A la Nouvelle Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépots et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre que les leurs ainsi que ceux d'un atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal. 8 jan

LE soussigné a reçu par le New-Hampshire les marchandises suivantes: qu'il offre à vendre,
Merinos draps et soie, pour habits.
Côteline, nouveauté, pour pantalons,
Coutils, couleurs assorties.
Chapeaux de Leghorn,
Chemises en toile, en coton blanc et de couleurs,
Gants fil d'Ecosse, ombrelles et parapluies,
Cols et pèlerines brodés, gants fil et,
Un bel assortiment d'habillements d'été.

AUSSI

300 robes de chambre à $3. VR. DECAUX,
27 fev 96 rue de Chartres encoignure Conti.

$25 DE RECOMPENSE.

EGARE ou volé un cheval alezan ayant la queue et la crinière longue: il avait une selle anglaise, et une bride neuve. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque livrera ledit cheval, ou fournira des renseignements qui pourront le faire découvrir.
27 fev—3 DANIEL SPRINGER.

CHANGE sur Paris, à vendre par
19 fev CHEVREMONT & Co, 58 Royale.

POUR GALVESTON.

Paquebot régulier pour Mardi le 2 mars, à 4 heures P. M.

Le steamer à basse pression NEW-YORK, capitaine John T. Wright, partira positivement pour le port ci-dessus le 2 mars, à 4 heures, P. M.

Ce bateau a été entièrement réparé et offre aux passagers toute la sûreté et le confortable que l'on peut désirer; sa marche est supérieure et il est avantageusement connu sous ce rapport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier,

Les jours de départ du New-York sont: de la Nouvelle-Orleans, le 1 et le 15, et de Galveston, le 7 et le 22 de chaque mois, et il sera suivi par le steamer Savannah qui partira de ce port le 6 et le 20, et de Galveston, le 12 et le 27 de chaque mois. 1 mars

POUR GALVESTON.

Paquebot régulier pour Vendredi, 5 mars, à 10 heures du matin.

Le steamer à basse pression SAVANNAH, capitaine John Wade, partira positivement pour le port ci-dessus le 15 mars 1841. Ce bateau a été expressément construit pour les voyages de Liverpool à New York, et offre aux passagers toute la sûreté et le confortable que l'on peut désirer; sa marche est supérieure et il est avantageusement connu sous ce rapport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

Les jours de départ du SAVANNAH, sont: de la Nlle. Orléans, le 6 et le 1er., et de Galveston, le 12 et 27 de chaque mois, et il sera suivi par le steamer New York qui partira de ce port le 1er. et le 15, et de Galveston, le 7 et le 22 de chaque mois 1 mars

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET PITTSBURG—Le steamer AMAZON, capitaine McLair, partira pour les ports ci dessus et pour les ports intermédiaires aujourd'hui, lundi le 1er mars à 4 heures p m de l'extrémité de la rue Poydras. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
1er m H. E. LAWRENCE, 20 Nelle Levée.

POUR ST LOUIS et la rivière Missouri.—Le steamer PREEMPTION, capt Harris, est prêt à recevoir du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras ou à
26 fev JOHN R. SHAW, 24, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PORTSMOUTH—Le steamer du marcheur INDEPENDENCE capt. S. Buckle partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à
19 fev WM. C. TOMPKINS.

POUR MARSEILLE.

Le navire français, neuf, fin voilier, LE COMTE DE PARIS, capt. V. Bonnet, partira positivement le 5 mars prochain pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à son bord ou à
1 mars J P BONNET, 3 rue Royale.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire fin voilier, ARCHER, capt. Marstein, est prêt à recevoir du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de l'Hotel de la Monnaie, ou à J D DENEGRE,
1 mars 16, rue de la Douane,

POUR LA HAVANE—La goélette fine voilière ADA, capt. Alex. Wiley, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance de cargaison ou passage, s'adresser à J ROBERT & Co.,
27 fev 3, rue des Magasins

POUR APALACHICOLA—La goélette J. W SMITH, cap. Smith, a besoin de 300 barils et partira pour le port ci-dessus. S'adresser à bord, en face des batisses du triangle ou à WOOD & SIMMONS,
26 fev 90, rue des Magasins.

POUR NEW-YORK—Le trois-mâts fin voilier et solidement construit GLOBE, ayant une grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au poteau, No. 6. en face de la rue d'Espagne, ou à L. P. PAGE & Co,
26 fev 3, rue Gravier.

POUR NEW YORK—Samedi le 27 courant. Ligne de la Louisiane et de New-York.

Le paquebot neuf, VIRGINIA, capt. White, partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
24 fev JAMES E. WOODRUFF, 52 Camp

POUR LE HAVRE.—Le trois mâts américain, BANGOR, capt. Odrem, peut prendre de 4 à 500 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à
17 fev JOHN A. MERRITT, 65, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire français, fin voilier ALEXANDRE TOUSSAIN, capt Lerommeis, partira incessamment pour ledit port. Pour fret ou passage ayant d'excellens emmenagements s'adresser au capitaine à bord ou à BLANCHARD EIMER & Co
17 fev 6, Bienville.

POUR MARSEILLE—Le navire français neuf, fin voilier, le COMTE DE PARIS, capitaine V. Bonnet, ayant la majeure partie de son chargement engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 100 balles coton, l'équivalent, ou passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à J. P. BONNET,
19 fev 3, rue Royale

☞ Le bureau de Charles Clegg, a été transporté du No. 57, rue Royale, au No 11, rue St. Charles, en face du Verandah. 11 fev

PROCLAMATION.

A. B. ROMAN,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, au juge de la paroisse de St. Bernard et à tous ceux que ces présentes peuvent concerner—salut:

Attendu que j'ai été officiellement informé par une résolution de la Chambre des Représentans, que le siège de Gregory Byrne, comme représentant de la paroisse St. Bernard, pour représenter ladite paroisse à la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, a été déclaré vacant; je lance en conséquence ce writ ordonnant qu'il soit tenu une élection dans la paroisse susdite, aux lieux ordinaires d'élections, mercredi le dix mars prochain et les deux jours suivans pour remplir la vacance occasionnée conformément à la loi et que la dite élection soit tenue conformément à la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orleans, le vingt-cinquième jour de février de l'an de notre seigneur mil huit cent quarante et un et la soixante cinquième année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur
LEVI PEIRCE,
26 fev Secrétaire d'Etat.

A LOUER—La belle savane qu'occupe en ce moment Mr. Andre Castille, de l'autre bord du fleuve, vis à vis la ville. Possession en sera donnée le 16 de fevrier prochain. Pour les conditions, s'adresser à J. B. OLIVIER,
11 fev—6 rue Royale, no. 214

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE tire sur New York, Londres et Paris J B PERRAULT, Caissier.

HARENGS de Hollande—100 barillets à vendre par
26 fev L. A. LEVY jr, 30, Douane

PIANOS—F. ALLENOT accorde les pianos et les repare une longue habitude lui a fait connaître tous les genres de mécanisme qui ont été mis en usage dans cet instrument, et le met à même de régler et de réparer toutes sortes de claviers endommagés par l'usage, et les variations de l'atmosphère. S'adresser à la librairie Fremaux, rue de Chartres, No 147. 27 fev—1m

LES creanciers et les debiteurs de la succession de feu sieur Guillaume Marmiche, voudront bien s'adresser pour reglement au soussigne, son executeur testamentaire datif. (Signé) E. G. MARMICHE,
27 fev—3e10j 79, rue Toulouse.

LES créanciers de A. Maurin & co. et de A. Maurin sont requis de presenter leurs creances sous le plus bref délai au domicile de F. A. Hebrard & co. No. 39, rue de Chartres.

A. MAURIN,
F. A. HEBRARD.
Commissaires liquidateurs de A. Maurin & co
27 fev—3

HUILE D'OLIVE &c.—220 paniers huile d'olive surfine.
250 caisses morues fraiche,
60 Quarts et huitièmes bl. maquereaux.
200 Paniers pommes de terre de Liverpool, à vendre par S. LATAPIE,
27 fev. 64, Vieille Levee.

CHEMISES—3 caisses chemises de coton avec le col et le devant en fil à vendre par J H ASHBRIDGE,
26 fev 97, Camp.

A VENDRE par le soussigne.—Un assortiment de montres en or, de verres à montres de divers numeros et de bijouterie.
26 fev J. ALBERT, 26, rue St. Louis

ABSINTHE SUISSE—100 caisses absinthe suisse de la marque de Yersin et Lecoutre, en débarquement du navire New Hampshire et à vendre par
26 fev J. ALBERT, 26, rue St. Louis

COUTIL Français—8 balles coutil de differentes sortes, en debarquement du navire New Hampshire et à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 26 fev.

BEURRE de Goshen, prime, en magasin et à vendre par N D CHAMBERLIN,
26 fev 75, rue des Magasin.

INDIGO—100 suroux de Caracas, à vendre par N D CHAMBERLIN,
26 fev 75, rue des Magasins.

ESSENCE de Thérebentine—51 barils, à vendre par N D CHAMBERLIN,
26 fev 75, rue des Magasins.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, en débarquement du chaland, et à vendre par
26 fev. LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

CLOUS—400 barillets clous de demensions assorties, en débarquement et à vendre par WOOD & SIMMONS,
26 fev 90, rue des Magasins.

INDIGO—5 suroux de Caracas en débarquement du Yazoo à vendre par WOOD & SIMMONS,
26 fev 90, rue des Magasins.

RIZ—200 tierçons en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS,
26 fev 90, rue des Magasins.

TABAC—25 caisses tabac manufacturé, de qualité prime, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
26 fev 63, rue Gravier.

ACIER—10 tonneaux acier soufflé à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
26 fev 63, rue Gravier,

TOILE D'EMBALLAGE ET CORDES—300 pièces toile du Kentucky et 500 rouleaux de Cordes du Missouri, du Nord et du Kentucky, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
26 fev 63, rue Gravier.

GRAISSE—150 barillets à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
26 fev 63, rue Gravier.

DES AVANCES en argent seront faites sur consignations de produits faites à J. J. Andrews et Bro., de New-York ou à E. L. Andrews & Co. de la Mobile. ANDREWS & BROTHERS,
26 fev 50, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE D'ECOSSE—400 pièces toile d'emballage d'Ecosse à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
26 fev 50, rue du Camp.

AVIS—A vendre chez les soussignés, provenant d'importation directe par le navire Adario, venant de Bordeaux:
10 quarts de pipes vieille eau-de-vie de cognac de 11 ans.
30 paniers guignolet d'Augers,
50 barils vin blanc Sauterne,
200 barriques vin rouge de Bordeaux de diverses qualités.
R. A. LEFEBVRE & Co.
26 fev 15, rue Toulouse.

TOILE A VOILES—270 pièces convenable pour toutes à vendre à bas prix par GEO. GREEN & BRO.,
26 fev 86, rue Gravier.

SALDERATUS—10 barriques et 30 1/2 barils salderatus en magasin et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co.
27 fev

EAU-DE-SELTZ—récemment reçue et à vendre par CLASON & VLES,
27 fev 47, rue de Chartres

TOILE d'Irlande 4/4 en pièces et demi pièces, bretagnes, estopilles, Creas, à vendre par CLASON & VLES,
27 fev 47, rue de Chartres

WHISKEY rectifié—300 barils, à vendre par J. M. CABALLERO,
27 fev 52, Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment considerable de cigares de toutes sortes, en magasin et à vendre par
27 fev J. M. CABALLERO, 52 Vieille Levée

VENTES A L'ENCAN.

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de Meubles.

IL sera vendu, mardi, le 2 mars courant, à 10 heures 1/2, à l'encoignure Sud Est des rues Gravier et Carondelet

Une quantité de meubles consistant en side board, sofas, tables à diner à coulisses, tapis, rideaux tables, chaises, lampes, &c.

Aussi: Une quantité de plaqués, verreries, porcelaines, ustensiles de cuisine &c.

Conditions comptant. 1 mars

Vente par les Gardiens du port.
Café avarié.

PAR J. A. BEARD & CO.

IL sera vendu, à l'encan, mercredi, le 3 mars, à 4 1/2 heures, au magasin sis au no. 6 dans la rue de la Nouvelle Levee:

140 sacs café Rio,

Avariés à bord de la barque G. H. Wappers, capt. Deiker, en venant de Rio Janeiro

Aussi: 6 balles toile d'Ecosse, avariées à bord du St Lawrence, capt Brown, en venant de Liverpool, vendues pour compte de qui il appartiendra, et sous l'inspection des gardiens du port.

Conditions, comptant. 1 mars.

PAR R. B. SYKES.

Vente de meubles

IL sera vendu mercredi, le 3 mars, à 10 heures, dans sa salle d'encan, rue des Magasins no. 81, au 1er étage, en face de l'Arcade Banks, un magnifique assortiment de meubles faits à New York, dans les derniers genres, consistant en partie en:

Magnifiques sofas, chaises en acajou et en érable, lits de lit en acajou français, armoires, tables rondes, de jeu et consoles, tables à manger, ottomans, bureaux de toilette secrétaires et bibliothèques, berceuses en acajou, matelas en crin et une quantité d'autres articles.

Les objets ci dessus sont envoyés ici par une forte maison manufacturière de New York et méritent l'attention du public.

Aussi plusieurs services et autres objets de porcelaine française et un piano

Conditions à la vente. 1er m.

PAR L. A. GARIDEL.

LE mercredi 17 mars 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, il sera vendu:

105 ESCLAVES,

Appartenant à M. *Bernard Marigny*, et attachés à l'habitation dite Fontainebleau située en la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane.

Ces esclaves sont presque tous créoles; parmi ces esclaves se trouvent des commandeurs, jardiniers, charpentiers, menuisiers, maçons, charrons, armuriers, forgerons, mécaniciens, peintres, vitriers, chasseurs, moulinier, cuisiniers et cuisinières, blanchisseuses et domestiques de maison. Tous sont habitués aux travaux d'habitation.

2o. UNE HABITATION connue sous le nom de *Fontainebleau*, faisant face au lac Pontchartrain et située vis-à-vis le rail road Pontchartrain —— Sa superficie est de cinq mille huit cents arpens; elle est trop vastement établie pour que l'on puisse en donner les détails. Ceux qui voudront la visiter pourront le vendredi traverser le lac sur le steamer Mazeppa. Ils trouveront chez M. Coquillon à Mandeville des chevaux, et sur l'habitation des personnes pour la faire visiter. Il se trouve sur cette terre plus de quinze cents arpens (outre les défrichés) couverts de bois de chênes rouges, chênes blancs et de frênes et autres bois de valeur. Il y a sur cette habitation tous les établissements d'une sucrerie, cotonnerie et moulin à scie par la vapeur.

Les conditions de la vente sont:

Pour les esclaves: —Un dixième comptant, et la balance, par portions égales payable à un et deux ans en billets endossés, portant hypothèque sur l'objet vendu, les tireurs et les endosseurs des billets devront être à la satisfaction du vendeur et les esclaves ne seront délivrés qu'après que les tireurs des billets et les endosseurs auront été acceptés. Les acquéreurs auront le droit d'escompter leurs billets à raison de huit pour cent l'an. Les actes de vente seront passés pardevant Charles Boudousquie notaire public, aux frais des acquéreurs.—Pour l'habitation: Un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans, le tout en billets endossés portant hypothèque sur les objets vendus, les tireurs et endosseurs devront être à la satisfaction du vendeur et les objets vendus ne seront délivrés qu'après que lesdits tireurs et endosseurs auront été acceptés. Tous les billets provenant de ces différentes ventes porteront dix pour cent d'intérêt par an, en cas de non paiement, sans pour cela que l'acheteur puisse prendre aucun délai en cas de non paiement desdits billets qui seront payables à la Banque des Citoyens.
B MARIGNY.

☞ On distribuera des petites affiches dans l'Etat dans quelques jours, et l'on pourra s'en procurer chez L. A. Garidel, rue Toulouse No. 50. 13 fev

AVIS. Il sera vendu le 20 mars prochain à la Passe Christiane par Ramon Lisanna, exécuteur testamentaire de Charles Asmar, décédé, un certain lot de terre ayant un arpent de face sur 40 de profondeur, situé à la Pass Christiane, borné par l'Ouest, par la terre de Pierre Saucier et à l'Est par la terre de M. James Brown, et la terrain occupé, plus deux maisons occupées par M. Ca. Saulay, à l'encan à un an de crédit, billets endossés et sécurités à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire
23 fev—31 22 lerk13

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société qui existait sous la raison de DUTILLET & GUINAULT est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. S. Guinault reste seul chargé de la liquidation des affaires. F. DUTILLET, S. GUINAULT,

Le soussigné profite de cette occasion d'offrir ses remercîments au public et à ses amis attendu ma reconnaissance pour le passé il vient qu'il continuera les affaires d'encan en à son personnel.
24 fev—3 en10j S. GUINAULT.

LE soussigné informe le public et particulièrement ses amis, qu'il continuera les affaires d'Encan en son nom personnel: il profite de cette occasion pour les remercier du patronage qui lui a été accordé jusqu'à ce jour et qu'il espère qu'il lui sera continué.
24 fev—4 F. DUTILLET.

AVIS—BENJ. KENDIG ayant reçu sa nomination d'encanteur, informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il tient son bureau rue de la Commune 35, où on pourra le voir à toute heure du jour. Il prêtera une attention toute particulière aux ventes de toute sorte qu'il lui seront confiées, et il fera des avances sur les esclaves qui seront mis entre ses mains pour être vendus. Il a la confiance que toutes les affaires qui lui seront confiées seront faites d'une manière satisfaisante et avec la plus grande exactitude, et il sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public. 17 fev—1m

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE PAUL ZOITS—Vente par le Register des testamens—Samedi, 13 Mars 1841, à 4 heures de l'après midi, à l'encoignure des rues des Français et de la Victoire, 3me municipalité, par ordre de la cour des Preuves, en date du 25 fevrier 1841, seront vendus pour compte de la succession, les biens meubles et immeubles appartenant consistant en meubles, marchandises, argent etc &c. Conditions de la vente, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
1mars Register des Testamens

SUCCESSION de Justin Antoine Armitage—Vente par le Register des Testamens—Lundi premier mars 1841, à midi, à la Bourse rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans, Etat de la Louisiane, daté le 7 janvier 1841 je exposerai en vente publique pour le compte de la succession de feu Justin Antoine Armitage, les propriétés foncières et les esclaves ci-après décrits, savoir:

1o. Six terrains situés à Carrollton dans la paroisse Jefferson, designés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six, dans l'ilet marqué par la lettre H, et compris entre les rues Hilary, Hope, Clinton et Fourth streets, sur un plan dressé par le sieur C. Parent, et déposé chez M. Felix Grima, notaire public à la Nouvelle Orléans ces dits lots numeros 2, 4, 4, 5 et 6 étant contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la dite rue Hope sur une profondeur de cent vingt pieds et le lot numéro un mesurant quarante six pieds de large sur cent vingt pieds, mesure anglaise, ensemble les améliorations qui s'y trouvent.

2o. Un lot de terre situe à la Paroisse Jefferson, à huit milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, designé par le numéro "treize" sur un plan de seize lots de terre, daté 19 fevrier 1835, et déposé au cabinet de Felix Grima, notaire, la dite portion de terre mesure un arpent de face au fleuve sur toute la profondeur qu'elle a ou peut avoir du dit fleuve au Lac Pontchartrain, laquelle profondeur n'a jamais été déterminée, elle est bornée d'un côté par une portion de terre désignée sur le dit plan par le numero douze, et de l'autre côté par le numero quatorze, ensemble toutes les dépendances appartenant à la dite terre.

3o. L'esclave Edouard, âgé de vingt-neuf ans.

Conditions de la vente—Les propriétés foncières comptant, l'esclave moitié comptant, et la balance à un crédit de quatre mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale sur l'esclave vendu.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens

N. B. Les actes de vente par devant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 26 jan

COUR DES PREUVES—Attendu que Peter W. Wood lui a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu William H. Eggleston décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
24 fev W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Lewis—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Jewell, curateur de la succession de P. M. Lewis, décédé, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
20 fev Register des Testamens.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

UNE assemblée des membres du Bataillon d'Artillerie aura lieu à l'Arsenal, Samedi 6 Mars à 7 heures P. M. à l'effet de nommer un nouveau comité. Les membres sont priés d'être ponctuels. S. GASTON BRULE,
27 fev Capt. Commandant.

CAFE—67 sacs café de la Havane vert, en débarquement du brick Deborah, à vendre par
18 fev J. N. RICULFI, 44 rue Toulouse.

CIGARRES de la Havane—Un assortiment complet à vendre par J. N. RICULFI,
18 fev 44 rue Toulouse.

VIN DE SHERRY—Importation directe 1834, à vendre par J. N. RICULFI,
18 fev 44 rue Toulouse.

SEL—1000 sacs sel fin et gros en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs; aussi 3,000 sacs sel des Iles Turques, s'adresser à ALEX. PARK,
18 fev 91, Commune.

MARCHANDISES DIVERSES—150 jarres huile d'olives, 50 barriques vin rouge de Catalogne, 25 do. vin de Malaga doux; 25 do sec, à vendre par
16 fev. J. ROBERT & Co., 3 rue des Magasins.

CAFE de la Havane—100 sacs en débarquement de la goélette Pilot, à vendre par ABRAHAM TRIER,
18 fev 24, rue Gravier

TABAC à chiquer de Richmond, des meilleures fabriques en magasin et à vendre par
17 fev J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

BOMBASINES.—Quelques colis d'une fabrique supérieure, à vendre par BOURY D'IVERNOIS
17 fev 39, rue de Chartres, au 1er.

VINS—200 barils vin de Malaga et 100 barriques vin rouge de Catalogne, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
17 fev 25, Vieille Levée.

CIGARES—250,000 Regalias, Canones, Trabucos et autres qualités à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
17 fev 25, Vieille Levée.

SANGSUES—Un nouvel envoi de sangsues de la meilleure qualité récemment reçues, à vendre par
13 j J. ROSSI, Ville de Lafayette

SUCRE de la Havane—30 caisses sucre blanc et 20 do brun, à vendre par J. ROBERT & Co.
16 fev 3, rue des Magasins

HUILE de sperme et huile de lin à vendre par
30 janv J. ROSSI, ville de Lafayette

ESPRIT de therebentine à vendre par J. ROSSI,
30 janv Ville de Lafayette

SERINGUES assorties, à vendre par J. ROSSI,
30 janv Ville de Lafayette

MIXTURE TONIQUE de Rowand, à vendre par
30 janv J. ROSSI, Ville de Lafayette

VERRES assortis de vitres à vendre par J. ROSSI,
30 janv Ville de Lafayette

TRAITES sur la Havane à vendre par
1er f CUCULLU, LAPEYRE & Co,

200 Doublons espagnols à vendre par
1er fev CUCULLU, LAPEYRE & Co

FROMAGE—50 meules véritable fromage de Gruyère, première qualité, en magasin, et à vendre par
18 fev J. CHALARON, 41, Bienville.

CIRAGE—75 grosses cirage supérieur, à vendre par
19 fev FROST & Co, 8 Douane.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BENJ. KENDIG

No. 35, rue de la Commune.

IL sera vendu à l'encan, Mardi 2 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les esclaves de valeur ci-après:

ROSE, âgée de 28 ans, travaillant aux champs.
MILLY, âgée de 11 ans, do do
CHARLOTTE, âgée de 36 ans, bonne blanchisseuse et servante de maison.
CAROLINE, âgée de 17 ans, travaillant aux champs et pouvant ramasser 200 livres de coton par jour.

Ces esclaves sont pleinement garanties des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Un quart comptant, le reste à mois, l'acquereur donnant des billets endossés à la satisfaction du vendeur, qui se réserve le droit de revendre aux risques de l'acquéreur, si les termes de la vente ne sont pas remplis le jour après la vente.

Les actes de vente par devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquereurs. 1er mars—2

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de coton avarie.

IL sera vendu, lundi soir, le 1er mars, à 6 heures, à la presse des Planteurs:

40 balles de coton un peu avarié, vendues pour compte de qui il appartiendra

Conditions comptant. 1er m

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

AUJOURD'HUI lundi, le 1er mars, à 10 heures a. m., il sera vendu à l'encan, au no. 107 de la rue de Chartres, pour clore un envoi:

1 caisse de lithographies,
Coloriées et non coloriées, sur différents sujets. 1 m.

PAR J. A. BEARD & Co.

Toile avariée.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, à 4 heures p. m. au magasin sis no. 6, dans la rue de la Nlle. Levée.

150 pièces toile d'emballage de Dundee un peu avariées par la pluie, et vendues pour compte de qui il appartiendra

Conditions comptant. 1er m

PAR M. BARNETT, Senr.

IL sera vendu mercredi, le 3 mars à midi, à la Bourse de Cité, les esclaves suivants:

1o Deux nègres agés de 40 ans environ; ils conduisaient tout dernièrement, tous les deux, un dray, l'un d'eux a travaillé comme souffleur chez un forgeron; ils sont acclimatés tous les deux; le propriétaire actuel les ayant depuis 15 ans, et pleinement garantis.

Conditions—1/4 comptant, la balance à 6 mois de credit en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque.

2o. Une negresse agée d'environ 24 ans, avec son enfant; elle est pleinement garantie de toutes les maladies et vices prévus par la loi, seulement elle s'adonne à la boisson.

Conditions—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque.

L'acte de vente par-devant E. Barnett aux frais de l'acquereur. 1er. mars.

PAR VINCENT & DE FERRIET

IL sera vendu lundi le 1er mars, à 10 heures A M, au magasin de Wm. Haneman, rue de Chartres No 84, entre les rues Conti et Bienville,

Le magnifique fond de beaux meubles d'Europe, consistant en pianos et en billards et accessoire complet, magnifiques bois de lits; armoires, bureaux, side-boards, tables rondes, chaises en citronnier, sièges en cannes et en cuir, glaces, Psichées, secretaires, etc. etc. etc

La vente sera continuée vendredi le 5 mars, à la même heure.

Les meubles peuvent etre examinés jusqu'au jour de la vente.

Conditions—Comptant pour toutes sommes audessous de $100, de $100 à $300, 60 jours, audessus de $300, 4 mois en billets endossés à satisfaction. 22 fev

SUCCESSION DE FEU FELIX DE ARMAS.

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, siégeant en cette ville, en date du 18 janvier courant (1841) il sera vendu le lundi premier mars prochain, à midi précis, en la Bourse de la Cité de la rue St. Louis, les biens ci-après désignés dépendant de la succession de feu Felix de Armas, et dont une partie appartient à la société qui a existé entre lui et M. Fs. Alpuente, qui consent à la vente, savoir:

BIENS DE LA SOCIETE.

1o. Une habitation dite de "Ste Catherine" située en la paroisse St Tammany, sur les bords du lac Pontchartrain entre les bayous Lacombe et Bonfouca, ayant en superficie, environ 2,569 acres, et se composant des sections, fractions de sections et lots ci-après dans le township No. 9, Range 8 South of Range No 13 E, savoir sections et fractions de sections Nos 10, 9, 6, 22, 21 19, 8, et lots Nos. 2 et 3 de section 12.—Lot Nos 1 et 2, de section 17—Lot No 6 de sect. 18—Lot No. 2 de section 13—Lot No 4 de section 22—Lots Nos. 1 et 2 de sect. 2—les en outre fraction de sect. No. 13, Township 9 South of Range No 12 E.

Ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui ont été faites sur ladite habitation.

2o. Joe, commandeur, nègre d'environ 45 ans
3o. Jean-Louis, do do 30 ans
4o. Ewing, do do 30 ans
5o. John Smallwood, nègre d'environ 30 ans,
6o. Anderson nègre d'environ 40 ans,
7o. Joshua, nègre d'environ 35 ans,
8o. John Brown, nègre d'environ 30 ans,
9o. Aaron, nègre d'environ 2 ans
10. Jean Baptiste, nègre d'environ 30 ans,
11. Borrel, mulatre d'environ 20 ans, un peu forgeron charpentier et briquetier,
12. John Bowry, nègre d'environ, 35 ans,
13. Alexis, nègre d'environ 40 ans,
14. Suzanne, negresse d'environ 50 ans,
15. Betty, negresse d'environ 20 ans, avec ses deux enfants Jackson d'environ 3 ans, et un autre d'environ 2 ans.
16. Solvanie, orpheline d'environ 18 ans,
17. Jean Louis, son frère, d'environ 6 ans,
18. Jack, son frère, d'environ 6 ans,
19. Alexandre, à frère, d'environ 4 ans,
20. Alfred, son frère, d'environ 3 ans

BIENS

Appartenant pour les trois quarts à la succession et pour l'autre quart à Mde. F. Alpuente, qui consent à la vente:

1o. Une habitation située sur la rive Orientale du bayou Lacombe, contenant environ 1200 arpens en superficie et connue comme habitation Eugène Milon, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui se trouvent dessus.

2o Un esclave nommé François, nègre à c d'environ 40 ans.

BIENS

Appartenant en propre à la succession.

1o. Un terrain situé dans la ville de Baton Rouge (paroisse d'Est Baton Rouge) à l'encoignure des rues Maine et Convention, ayant 80 pieds de face à la rue Maine, sur 140 pieds de profondeur à la rue Convention, avec les dépendances

2o. Un jeune esclave nommé Auguste, orphelin, âgé d'environ 10 ans.

Conditions. Les biens fonds seront vendus à un crédit de 1, 2 et 3 ans; et les esclaves à 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés par portions et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à leur parfait paiement; et aussi avec stipulation de 10 pour cent à défaut de paiement.

Les vendeurs en rejetant les endossements offerts, ne seront pas tenus de déduire les raisons ou refus.

Les vendeurs se réservent pour le courant de cette année seulement, le droit de parquer leurs animaux sur les habitations Ste Catherine et du bayou Lacombe. Les frais de vente et les frais d'ordonnance de la vente seront à la charge des acquéreurs. Les acquéreurs seront tenus de déposer ce que les acquereurs auront payé leurs titres dûment enregistrés.

Les actes de vente pardevant Chs. Boudousque, notaire, aux frais des acquereurs. 3 janv—2pe

PAR S. GUINAULT

Vente pour cause de départ.

IL sera vendu lundi, 1er. mars à 4 heures précises de l'après midi, rue Conti, no. 119, entre Bourbon et Dauphine:

Une quantité de meubles meublans, consistant en glaces, tables, chaises, armoires, bois de lit, sofa, tables à cartes &c.

Aussi: Une quantité de livres classiques et romans.

Conditions comptant 27 fev

VENTE SANS RESERVE.

PAR M BARNETT Sr.

IL sera vendu, samedi, le 6 mars, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, sans aucune espèce de réserve, les lots de terre de valeur suivants:

1o 3 lots de terre situés dans la 3me. Municipalité, dans l'ilet compris entre les rues Louisa, Moreau et le Chemin Public, désignés par les numéros 5, 6, 7, 8 et 17, sur un plan dressé par Mr. Pilie, voyer, actuellement exposé à la Bourse de Cité—Le lot no. 11 mesurant 31 pieds sur 120 de profondeur et face au chemin public, et ou quatre de 90 pieds et lacs le chemin public sur une profondeur de 110 pieds 3 pouces et 3 lignes et face à la rue Louisa, dont il est séparé sur une profondeur. Les lots nos. 5, 6, 7 et 8 mesurent chacun 26 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de 88 pieds 3 pouces et 3 lignes.

2o. 2 lots de terre situés dans la 3me. Municipalité, dans l'ilet No 2 compris entre les rues Craps, Elmire, Grands Hommes et Bons Enfants, désignés par les nos. 1 et 3, mesurant chacun 28 pieds de face à la rue Désirée sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces.

Conditions—1/3 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par devant E. Barnett, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 fev

PAR VINCENT & DE FERIET

IL sera vendu pour cause de départ, mercredi, le 3 mars à 10 heures au domicile de Madame Artiguenave, rue Royale, no. 201: Une quantité de beaux meubles, consistant en glaces, tables, sideboards, sofas, tapis de Bruxelles, verreries, services de porcelaine &c. &c.

Aussi: 4 magnifiques pianos (élégamment garantis et sortant des ateliers de Hertz, ils pourront être examinés à toute heure avant le jour de la vente.

Conditions à la vente. 25 fev

Continuation de la vente de beaux Meubles.

PAR J. A. BEARD & CO.

IL sera vendu, mardi, 2 mars à 10 heures et demie, au magasin no. 68, rue Royale, un reste de beaux meubles, comprenant des sideboards, sofas, ottomans, berceuses, beaux bois de lits, tables rondes, tables à ouvrage, bureaux, bibliothèques, chaises, commodes, tables à jouer, chandelliers, chaises en acajou et autres, comptoirs de magasins, et étagères à glace et le reste &c.

Conditions—comptant.

Ces meubles proviennent des meilleures manufactures de New York et de Philadelphie, et seront vendus pour compte des expéditeurs et sans réserve. 25 fev—5

PAR JOHN M. BACH.

EN vertu d'un ordre du syndic de la faillite de Samuel Short, il sera vendu jeudi le 1er mars prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, pour le compte et risque des premiers acheteurs ci-dessous mentionnés qui ont manqué de se conformer aux conditions de la première adjudication.

Quatre lots de Terre situés à Carrollton paroisse de Jefferson, dans l'ilet désigné par le No. 5 et portant les dits lots N. 7, 8 et 9, le dit ilet est borné par le chemin public, les rues Levee, Washington et Short. Ces lots sont contigus et mesurent chacun 36 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue de la Levee, sur 125 pieds de profondeur, mesure anglaise. Les dits lots ont été adjugés à John Arbo, le 30 décembre 1839.

Un lot de Terre situé à Carrollton, dans l'ilet No. 6. désigné par le No 7, et mesurant 30 pieds de face à la rue Huro, sur 120 pieds de profondeur vendu à McKinley, le 30 décembre 1839.

Aussi le lot No. un, de l'ilet No 1, mesurant 30 pieds de face à la rue Huro, sur 120 pieds de profondeur, vendu le 26 mars 1839 à James Valcic.

Aussi trois lots situés à Carrollton, designés par les Nos. 3, 4 et 5 de l'ilet No 3, compris entre les rues Washington, Levee, Short et le chemin public; et mesurant chacun 36 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue de la Levée sur 125 pieds de profondeur, adjugés le 30 décembre 1839, à Charles McMillan.

Six lots de Terre à Carrollton, designés par les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans l'ilet No 1, mesurant chacun 32 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, laquelle est celle à la levée, le lot No. 1 formé encoignure à la rue Washington et au chemin public, adjugés le 30 décembre 1839, à Bernard Doulis.

Les propriétés ci-dessus décrites seront vendues conformément au plan dressé par Thomas Pettis, aîné, et autres.

Conditions—1/4 comptant et la balance à 6, 12, et 18 mois de crédit en billets satisfaisant en endossés à la satisfaction du syndic. Les actes de vente pardevant J. P. Marks, notaire public, dans les frais des acquereurs, lequel les premiers plans ont été exposés le jour de la vente. 12 fev—3

VENTE DE SYNDIC.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

MARDI, 2 mars prochain, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues St. Louis et passage de la Bourse, en vertu d'un ordre de la première cour judiciaire dans et pour l'Etat de la Louisiane en date du 13 février 1841, il sera vendu sous la direction du syndic de faillite Victor Marsom de Montilly, les objets mentionnés plus bas, abandonnés par ledit Montilly à ses créanciers, savoir:

1o. Un café, situé en face la Bourse St. Louis, à l'encoignure du Passage de la Bourse, connu pour avoir appartenu au défunt d'Ambroggio, avec les ustensiles nécessaires qui lui appartiennent, et dont connaissance sera donnée le jour de la vente.

2o. Quatre beaux billards avec leurs queues, &c. &c.

3o. Un pont en fer, qu'on peut voir audit Passage de la Bourse.

4o. Les baux de l'établissement.

CONDITIONS.—Pour le Cafe, 1/3 comptant, et la balance à 60 et 90 jours.

Pour les billards, moitie comptant, et la balance à 60 jours.

Pour le Pont en fer, moitie comptant, et la balance à 60 jours.

Pour les baux, aux termes et conditions stipulés dans les contrats desdits baux, que l'on fera connaître au moment de la vente. Le tout en billets endossés à la satisfaction du syndic, et le prix qui en sera à perçu aux dans les billets devront être protestés, sans pour cela en retarder le paiement.

Les actes de vente &c. aux frais des acquereurs, chez Lucien Turgean, notaire public. 19 fev

MR. BLANCHARD, *Docteur Dentiste*, qui a habité plusieurs années cette ville, y est de retour dans l'intention d'y exercer de nouveau sa profession. M. Blanchard a habité Paris cinq années environ et a été pendant son séjour dans cette dernière ville le collaborateur et successeur de M. B. dentiste du Roi.

M. Blanchard vient d'établir sa résidence dans la rue St. Louis entre Royale et Bourbon No. 60 où on le trouvera tous les jours, de dix heures du matin à trois heures.

Son domicile à Paris, est rue de Richelieu No. 49—Cabinet et du dentiste du Roi. 16 fev—6, 3p.

AVIS—Les personnes qui ont acheté à la vente de Vito Viti et qui n'ont pas encore retiré leurs marchandises sont priées de le faire immédiatement. 27 fev

CHANGE sur Londres, à vendre par SCHMIDT & Co.
27 fev 68, rue Bienville.